

# CHEVENOZ



**Bulletin  
Municipal  
1998**



Vue du Chef-Lieu aux environs de 1920

## MOT DU MAIRE

La municipalité a la ferme intention de solidariser la population en assurant une bonne communication entre elle et les élus, en prenant partie des faits marquants de l'année écoulée.

### Les perspectives de l'année 1998 :

La qualité de l'eau distribuée représente une préoccupation qui est et qui sera de plus en plus à l'ordre du jour.

Les résultats d'une enquête se feront connaître ultérieurement.

La poursuite du plan d'occupation des sols fait plancher les élus, avec les contraintes de l'assainissement et de la loi montagne.

*Le conseil municipal a pris connaissance de deux projets à caractère intercommunal :*

La création d'un gymnase au chef-lieu du Canton à proximité du collège d'ABONDANCE qui est un côté positif pour les jeunes, (prendre en considération cette tranche de population).

Une maison pour personnes âgées (LA MAPAD) à VACHERESSE, lieu dit "Les Audevex" qui permettra aux personnes concernées de ne pas être trop dépayées.

Ces deux projets obtiennent un écho favorable de la population et des syndicats intercommunaux.

Des perspectives optimistes pour l'année 1998 qui permettent de garder confiance.



## ETAT-CIVIL DE 1997

### NAISSANCES :

Julien GORILLIOT, Arce  
né le 31 Janvier

Rémi LEONARD, Les Combes  
né le 22 Août

Clémentine THIBAUT, Chef-Lieu  
née le 28 Octobre

Pauline SACHE, Arce  
née le 28 Novembre

Jonathan FRESSIGNAUD, Les Avans  
né le 31 Décembre

### MARIAGES :

Le 29 Mars : Jean-Yves DELIEUTRAZ et Véronique RUFFIER

Le 13 Septembre à VACHERESSE :  
Didier BURNET et Danièle RIGON

### DECES :

Jean-Marie LEGLISE, la Croix  
décédé le 20 Janvier

Marc LAUSENAZ, Chef-Lieu  
décédé le 4 Février

Joseph GRENAT, Arce  
décédé le 25 Octobre

### URBANISME :

#### Permis de construire :

habitation Hervé CETTOUR-CAVE , Chef-Lieu

garage Carol CHARLES , Arce

rénovation Gîte d'étapes et de séjour SCI L'AUTAN, Chez  
Pollien

### L'ECOLE

Le projet d'école 97/98 a pour nom " La Communication " .... Il propose de développer les compétences des enfants à l'oral, pour améliorer de fait les compétences dans le domaine de l'écrit.

Au cycle I (maternelle Mme LAMOURETTE) le travail se fait autour des images (diapos, photos, vidéo ....) et de l'utilisation d'une imprimerie.

Au cycle II (CP, CE1, 1/2 CE2 Mme COSSON) une correspondance scolaire permet des échanges audio-visuels, écrits ,avec une classe d'une autre région.

Au cycle III (1/2 CE2, CM1, CM2 Mr CARRE) un journal scolaire est produit régulièrement avec l'utilisation d'un traitement de texte. Cette activité est étendue avec une page sur internet.

Les sorties et activités pour l'année 97 ont été :

- sport dans la vallée par l'intermédiaire de l'USEP
- ski de fond sur place lorsque l'enneigement le permet
- spectacles musicaux type ADIM
- marché de THONON, bibliothèque et exposition à la M.A.L.
- classes chantantes à la cité de l'eau pour les cycles I et II
- fréquentation régulière de la bibliothèque municipale de CHEVENOZ
- piscine avec cours et tests à la Bichette à ABONDANCE
- visite de la fondation GIANADA à MARTIGNY en SUISSE et exposition du peintre MIRO
- l'enseignement de l'anglais dans les classes des cycles II et III en utilisant les cassettes vidéo fournies par l'éducation nationale

**BUDGET CLASSE DE MER POUR 20 ENFANTS DU 22 AU 30 MAI 1997  
A SAINT-RAPHAEL (Var)**

Recettes :		Dépenses :	
parents	15 900.00	transport SNCF	5 208.00
amicale école	13 000.00	pension+activités	42 746.00
mairie	9 000.00	divers (photos	
conseil général	12 000.00	téléphone ....)	1 946.00
	<hr/>		<hr/>
	49 900.00		49 900.00

Les objectifs pédagogiques ont été réalisés par les visites de :

MONACO, îles de Lérins, Marineland, visite guidée et commentée par l'O.N.F., arène de Fréjus.

Cette année encore, l'école a participé au concours des incollables, un élève dans chaque niveau du C.P. au C.M. 2 est sélectionné pour présenter l'école en fin d'année scolaire.

Fin juin, l'école a ouvert ses portes au cours d'une matinée pour une exposition des travaux; l'école étant inscrite au projet photofolies 97, il y a eu des reportages, des montages tant au niveau de l'école que durant la classe de mer.

La rentrée de septembre 97 s'est très bien passée . L'effectif de l'école est de 62 enfants pour 42 familles.

La classe maternelle comprend cette année 28 enfants, cela nous a obligés à aménager un sas d'entrée pris sur la cour afin de libérer de la place dans la salle.

Les travaux ont été réalisés par des entreprises locales pendant les vacances scolaires pour être opérationnels à la rentrée de Toussaint.

Coût des travaux :

maçonnerie	29 231.00
menuiserie	57 351.00
sanitaire	8 421.00
carrelage	7 236.00
vitrage	9 708.00
	<hr/>
TOTAL	111 947.00

**SECURITE**

Le problème de la sécurité aux abords de l'école est régulièrement soulevé par les parents d'élèves et les enseignants.

Tous les parents devraient se garer du même côté opposé à l'école, afin de laisser libres la sortie et les bords de la route pour les enfants piétons, de même les utilisateurs de la voie communale dite du "Sablon" devraient maîtriser leur vitesse, surtout aux heures de sorties des écoles; des panneaux indiquant une école ont été posés; les parents se sont engagés à faire la circulation et la mairie leur a fourni le vêtement nécessaire.



## L'ECOLE

L'école communale de CHEVENOZ accueille 62 enfants cette année scolaire 1997-98.

Les "charmantes têtes blondes" sont réparties en 3 classes :

- les microbes ( de 3 à 5 ans ) apprennent à manipuler le monde chez Mme LAMOURETTE, assistée dans sa lourde tâche par Francia FAVRE.
- les pré-grands ( de 6 à 9 ans) occupent les bancs de la classe de Mme COSSON
- les géants ( de 9 à 11 ans ) finissent , dans ma classe, d'user les pantalons qu'ils porteront en trophée durant leurs années de collège.

Depuis quelques années, chaque établissement jouit d'une certaine autonomie dans l'organisation d'activités ayant pour but de remédier aux manques dans les domaines relevant de notre enseignement. Ces activités sont définies après un diagnostic établi par l'équipe enseignante.

Notre école a ainsi décidé de travailler, cette année au moins, sur le thème de la communication. Le but est d'offrir aux enfants des situations d'écriture un peu plus diversifiées. Dans ce cadre plusieurs actions ont déjà été menées :

- une utilisation d'imprimerie par les plus petits.
- des correspondances scolaires, par voie postale ou électronique, avec VACHERESSE, SAVIGNY-sur-ORGE en région parisienne ou encore SAINT-PETERSBOURG en RUSSIE.....  
( un échange est prévu avec l'Ile MAURICE mais n'est pas encore finalisé ).
- un journal scolaire consultable sur internet à l'adresse suivante :  
[http:// www. cur-archamps /edres 74/ ecoles /eccheven](http://www.cur-archamps/edres74/ecoles/eccheven)
- un recueil de conte écrits en classe et intégrés à un site de contes des écoles du pourtour du lac Léman que l'on peut voir à l'adresse suivante sur internet :  
[http:// www. cur-archamps /edres 74/ écoles/ ien thon/](http://www.cur-archamps/edres74/ecoles/ienthon/)

D'autres activités sont actuellement en chantier telles la confection d'un album de vie de l'école ou des diaporamas. Tout ceci nécessite évidemment un matériel coûteux. Heureusement, la commune, de par son budget alloué au fonctionnement de l'école, et l'amicale des parents d'élèves ont permis ces achats indispensables à notre projet. Qu'elles en soient encore remerciées.

Jean-Yves CARRE

## L'école reliée au réseau Internet

"La belle affaire ! Encore un jeu de plus ;avec le sport, les différentes sorties et autres loisirs les enfants ne travaillent plus, ils ne savent plus lire et compter. De notre temps . . . "

Utiliser cette expression avec un adolescent c'est couper la communication à coup sûr : la société évolue et l'école doit suivre voire précéder cette évolution.

L'école de CHEVENOZ est donc reliée au réseau Internet et possède même un site qui peut être consulté du monde entier. Ce nouvel outil permet notamment :

- D'accéder aux sites des musées : en moins de cinq minutes l'image de la Joconde apparaît à l'écran de l'ordinateur !
- De consulter des documents dans les bibliothèques.
- D'une manière générale de chercher presque tous les renseignements possibles et imaginables.
- De communiquer grâce à la messagerie électronique c'est à dire d'envoyer et recevoir des écrits, des dessins, des photos et même des sons.

Cette innovation a été lancée par monsieur CARRE avec les élèves de troisième cycle dans le cadre du projet pédagogique annuel. Ce projet représente un gros travail personnel et aussi une grande compétence en informatique, mais le résultat est là, Chevenoz est la deuxième école du canton (après Châtel) à exploiter cet outil.



## NOS BATIMENTS COMMUNAUX

La commune possède un certain nombre de bâtiments qu'elle doit gérer en fonction de l'utilité publique.

**La mairie :** entièrement rénovée en 1988, elle abrite le bureau du secrétariat, le bureau du maire et la salle du cadastre au rez-de-chaussée, le sous-sol est utilisé pour les réunions et la bibliothèque. Ce bâtiment d'architecture ancienne est peu adapté à un usage public puisque seulement le sous-sol est accessible de plain-pied.

**L'école :** deux salles de conception moderne ont été adjointes à l'ancien bâtiment en 1986, une troisième salle de classe a été aménagée en 1997. Cet ensemble est actuellement utilisé au maximum de ses possibilités, c'est sans doute le bâtiment le plus rentable de la commune en matière de service public.

**L'église :** le bâtiment appartient à la commune qui a en charge son entretien, il a été rénové récemment.

**Le presbytère :** cette bâtisse vétuste est actuellement inutilisée mais des idées émergent comme par exemple la création de logements locatifs dont les loyers rembourseraient les annuités de l'emprunt nécessaire à la reconstruction. La dépense publique serait nulle, pour un service non négligeable à de jeunes couples qui désirent s'installer.

**La salle polyvalente :** elle a été construite en 1980, comme son nom l'indique, son usage est multiple : vin d'honneur public ou privé, repas et manifestations des associations etc ... C'est une structure indispensable dans une petite commune comme la nôtre. On peut cependant regretter une sous-utilisation chronique depuis sa création malgré le succès évident des soirées organisées par les associations.

La partie basse du bâtiment abrite les locaux techniques des pompiers et des cantonniers, un rangement minutieux pallie le manque de place.

**La poste :** comme le souligne notre très sympathique postier : " à Chevenoz, la poste bouge ! (les murs!) "

Ce bâtiment abrite cependant un service indispensable aux habitants : courrier, CCP, épargne comme toutes les postes, avec cependant, ici, un plus personnel très apprécié des personnes qui en ont besoin.

Depuis 1991, la poste est un établissement autonome de droit public, avec une structure spéciale qui allie le service public à une comptabilité de droit privé. En clair (et sommairement) cela signifie que si la poste assure un service public elle doit cependant être autonome sur le plan financier. Les contribuables que nous sommes tous apprécions cette autonomie alors que le citoyen retient la notion de service public.

La simple logique commerciale voudrait donc que les établissements non rentables soient fermés et le parc immobilier de la poste réduit. Mis à part les grands centres de distribution qui lui appartiennent, la poste loue aux communes le local nécessaire, ce qui est le cas de Chevenoz. La notion de service public d'une part et de rentabilité d'autre part incitent certains responsables à penser que les collectivités locales pourraient participer à l'avenir au financement du service par le biais de l'immobilier.

**La fruitière :** son classement dans les bâtiments communaux est certes un peu prématuré ! Selon la tradition orale, elle appartiendrait à une société composée de tous les porteurs de lait, ce qui correspond à la quasi-totalité des familles de Chevenoz au moment de sa construction. Qu'en est-il maintenant ?

A défaut d'acte de propriété légal, il serait raisonnable que la commune en devienne propriétaire car si sa valeur propre est négligeable, l'emplacement est très intéressant. En effet, sa situation est idéale pour créer un nouveau bâtiment dont la fonction reste à déterminer.

**L'école du Fion :** sa fonction d'école a pris fin en 1974, ce bâtiment vétuste a été loué quelque temps mais l'entretien devenait plus coûteux que le produit de la location, la municipalité a donc décidé de le vendre au plus offrant (au-dessus de 400 000 Fr). On comprend aisément la nostalgie des anciens élèves mais la bonne gestion s'impose et semble bien comprise pour l'instant.

Cette rentrée d'argent frais arrivera à point nommé pour financer partiellement des projets.



# BUDGET COMMUNAL

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

<b>ACHATS et FOURNITURES</b>	Electricité	116.776 F	210.781 F	}		
	Combustibles - Carburants	16.065 F				
	Produits d'entretien et de voirie	15.168 F				
	Fournitures administratives	5.249 F				
	Fournitures scolaires	18.716 F				
	Bibliothèque	3.278 F				
	Petits équipements, outillage, habillement	35.529 F				
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	Entretien bâtiments	26.895 F	248.670 F	}		
	Entretien voies et réseaux	95.170 F				
	Entretien terrains et forêts	23.305 F				
	Entretien véhicules	39.527 F				
	Entretien matériels	10.070 F				
	Assurances	28.471 F				
	Documentation et reliure	4.418 F				
	Honoraires études P.O.S.	20.814 F				
<b>AUTRES SERVICES</b>	Honoraires et frais d'actes	6.425 F	150.768 F	}		
	Reproduction bulletin municipal	7.839 F				
	Fêtes et cérémonies	30.275 F				
	Transports des écoliers	36.010 F				
	Frais de PTT (Mairie-Ecole-Garages-Pompiers)	5.392 F				
	Affranchissement	1.960 F				
	Gardiennage forêts	2.978 F				
	Taxes foncières	28.712 F				
	Taxes et visites sur véhicules	947 F				
	Cotisations (dont informatique 15.000 F)	17.929 F				
	Contrôle amiante	12.301 F				
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	Salaires, cotisations, médecine du travail	615.420 F			615.420 F	
<b>AUTRES CHARGES</b>	Indemnités des élus et cotisations	54.610 F			233.301 F	}
	Aide Sociale	41.173 F				
	Syndicats Intercommunaux	85.948 F				
	Subventions allouées	49.710 F				
	Visites des meublés et équarissage	1.860 F				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Intérêts des emprunts	171.939 F	171.939 F			
<b>SUBVENTION VERSEE AU BUDGET EAU</b>		196.000 F	196.000 F			
<b>VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT</b>		330.000 F	330.000 F			

## DEPENSES D' INVESTISSEMENT :

Remboursement du capital des emprunts		193.850 F	944.873 F	}
Solde réfection intérieure et abords de l'église		127.844 F		
Aménagement d'une classe maternelle ( Sas + mobilier )		163.602 F		
Réfection des routes d'Arce		331.704 F		
Gros travaux sur voies communales		70.510 F		
Travaux effectués en régie par les agents communaux		51.092 F		
Travaux en forêt		6.271 F		

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D' INVESTISSEMENT :** 3.101.752 F

# EXERCICE 1997

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Remboursement par le Syndicat des ordures de la mise à disposition du personnel communal			21.669 F	
Travaux effectués en régie par les agents communaux			51.092 F	
Vente de bois			78.038 F	
Locations	Alpage et salle polyvalente	5.089 F	11.320 F	}
	Terrain du relais TDF	6.031 F		
	Bureau de la Poste	200 F		
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	Contributions directes	1.255.265 F	1.460.668 F	}
	Taxe sur l'électricité	76.063 F		
	Taxe additionnelle aux droits de mutation	128.797 F		
	Débts de boisson, permis de chasser	543 F		
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	Dotations versées par l'Etat	460.678 F	737.681 F	}
	Attributions versées par l'Etat	258.650 F		
	Remboursements divers (assurance, consigne)	14.353 F		
<b>AUTRES PRODUITS</b>	Remboursement de l'avance communale aux frais d'édition du livre "VACHERESSE-BONNEVAUX-CHEVENOZ"	4.000 F		
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 1996 REPORTE</b>			51.083 F	
<b>TOTAL :</b>			2.411.551 F	

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : 254.672 F**

## RECETTES D' INVESTISSEMENT :

Fonds de compensation de la T.V.A. sur dépenses d'investissement 1995		236.322 F	
Taxe Locale d'Equipement (taux communal : 1 %)		26.640 F	
Solde subvention Etat pour travaux de réfection de l'église		13.255 F	
Solde subvention du Département pour travaux de réfection intérieure de l'église		100.511 F	
Subvention du Département pour aménagement de la classe maternelle		38.063 F	
Subvention DDAF pour travaux en forêt communale		9.000 F	
Reprise de la citerne gaz de l'église		4.920 F	
<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		330.000 F	
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 1996 REPORTE</b>		195.059 F	
<b>TOTAL :</b>		953.770 F	

**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D' INVESTISSEMENT :** 3.365.321 F

**EXCEDENT D' INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE : 8.897 F**

**EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE ANNEE 1997 : 263.569 F**



# COMPTE ADMINISTRATIF 1997 DU SERVICE EAU

## SECTION D'EXPLOITATION

<u>DEPENSES :</u>		<u>RECETTES :</u>	
Entretien du réseau .....	32.580 F	Vente d'eau .....	52.334 F
Fournitures d'entretien .....	24.168 F	Travaux de branchement réseaux	1.988 F
Etude du schéma d'assainissement sur le canton d'Abondance .....	6.077 F	Redevance F.N.D.E.A. ....	2.180 F
Prélèvements et analyses d'eau ...	5.930 F	Redevance pollution .....	24.756 F
Redevance F.N.D.A.E. ....	2.024 F	Subvention versée par la commune	40.000 F
Redevance de prélèvement .....	8.300 F		
Redevance de pollution .....	47.119 F		
<b>TOTAL :</b>	<b>126.198 F</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>121.258 F</b>

RESULTAT D' EXPLOITATION : DEFICIT DE 4.940 F

\*\*\*\*\*

## SECTION D' INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES :</u>		<u>RECETTES :</u>	
Gros travaux sur les réseaux	155.462 F	Subvention versée par la commune	156.000 F
<b>TOTAL :</b>	<b>155.462 F</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>156.000 F</b>

RESULTAT D' INVESTISSEMENT : EXCEDENT DE 538 F

\*\*\*\*\*

RESULTAT DE CLOTURE : DEFICIT DE 4.402 F

Conformément aux dispositions budgétaires et comptables actuellement en vigueur, il est rappelé que le service d'eau doit faire l'objet d'une **gestion distincte** de celle de la commune. Ceci implique que le budget annexe et **autonome** de ce service doit être **équilibré en recettes et en dépenses**. Autrement dit, les tarifs demandés aux usagers du service d'eau doivent couvrir le prix de revient de ce service.

Dans notre cas, le financement exclusif par l'usager s'avère trop lourd. Pour éviter une hausse excessive des tarifs de l'eau, la commune, par dérogation, subventionne le service d'eau. C'est donc le contribuable, au travers des impôts locaux, qui couvre la part de financement ne provenant pas des tarifs demandés à l'usager.

## RENOVATION DE L' EGLISE : COUT DES TRAVAUX

Les travaux de rénovation extérieure et intérieure de l' église étant terminés, il convient de porter à la connaissance du contribuable leur coût de réalisation ainsi que les différentes aides obtenues, sans pour autant oublier le travail effectué par les bénévoles.

### RENOVATION EXTERIEURE :

- <b>charpente-couverture</b> : réfection des toitures église-clocher en ardoises, avec remplacement des pièces de charpente défectueuses :	534.716,40 F
- <b>cuivrie</b> : réfection de la cuivrie (couverture du choeur, cheneaux, descentes, noues et faitages) :	203.880,52 F
- <b>maçonnerie</b> : consolidation des murs de pierres par chaînage en béton armé coulé au droit des sablières, rejointoiement et ravalement des façades :	549.730,57 F
- <b>peinture</b> : menuiseries extérieures et parties métalliques :	10.478,31 F
- <b>échafaudage</b> : ces différents travaux ont nécessité la pose d'échafaudage tubulaire avec toutes les protections indispensables :	132.547,36 F
- <b>abords</b> : drainage périphérique du bâtiment pour limiter les remontées d'humidité, jointoiement des murs de soutènement, pose du réseau de collecte des eaux pluviales, alimentation électrique enterrée :	131.683,14 F
- <b>maîtrise d'oeuvre</b> :	119.870,25 F
- <b>publication annonces légales</b> :	12.586,09 F

**Total T.T.C. : 1.695.492,64 F**

### RECETTES PERCUES POUR LA RENOVATION EXTERIEURE :

- subvention de l'Etat :	260.000,00 F
- subvention du Conseil Général :	150.000,00 F

**Total : 410.000,00 F**

Le besoin de financement pour réaliser les travaux extérieurs s'élève donc à la somme de 1.285.492,64 F et a été couvert par un emprunt de 1.000.000 F et le solde prélevé sur les fonds propres de la commune.

### RENOVATION INTERIEURE :

- <b>maçonnerie</b> : sol, murs, consolidation d'une voûte :	410.413,86 F
- <b>menuiserie</b> :	88.031,34 F
- <b>carrelage</b> :	149.357,07 F
- <b>électricité et horloge</b> :	143.657,12 F
- <b>peinture</b> :	181.973,34 F
- <b>vitreaux</b> : réparation et étanchéité	44.501,40 F
- <b>maîtrise d'oeuvre</b> :	113.757,96 F
- <b>publication annonces légales</b> :	11.383,70 F

**Total T.T.C. : 1.143.075,79 F**

### RECETTES PERCUES POUR LA RENOVATION INTERIEURE :

- subvention de l'Etat :	176.000,00 F
- subvention du Conseil Général :	411.311,00 F
- participation de la Paroisse (produit de nombreuses kermesses) :	515.000,00 F

**Total : 1.102.311,00 F**

Le besoin de financement pour réaliser les travaux intérieurs s'élève à la somme de 40.764,79 F prélevée sur les fonds propres de la commune.

En résumé, le montant global des travaux s'élève à la somme de : **2.838.568,43 F**  
le montant total des subventions et participaton à la somme de : **1.512.311,00 F**

La récupération de la T.V.A., **deux ans** après le paiement des dépenses, a permis de recouvrer une recette de 264.531 F pour l'extérieur et de 178.752 F pour l'intérieur, et la vente de la citerne à gaz 4.920 F, soit : **448.203,00 F**  
Le décompte final fait apparaître **un coût à la charge de la commune de : 878.054,43 F**



## P.O.S. ET SES CONSEQUENCES

Bien que le Plan d'Occupation des Sols ne soit pas encore adopté, les Services Départementaux nous ont demandé de traiter deux problèmes :

- les périmètres de protection des sources
- l'élaboration d'une étude sur l'assainissement

### Les périmètres de protection :

La distribution de l'eau et sa qualité nous préoccupent de plus en plus. Cette responsabilité incombe à chaque collectivité distributrice (la commune) dans le cadre du Code de la Santé.

Pour atteindre une qualité satisfaisante de l'eau, il faut instaurer des périmètres de protection réglementaires autour des points de prélèvement.

Pour CHEVENOZ, il convient d'installer ces périmètres de protection autour des sources des Grands Bois, Le Mont, La Galière et Le Fion; A signaler que cette étude coûte 8000 francs par point d'eau (ceci ne tient pas compte des travaux d'élaboration).

### Etude d'Assainissement :

Des possibilités d'assainissement collectif (niveau cantonal) ne sont envisagées qu'à long terme, surtout que le coût est prohibitif pour la commune.

Il faut donc s'orienter vers des solutions individuelles. Mais auparavant les Services Départementaux nous demandent de dresser une carte de l'aptitude des sols à l'infiltration des eaux usées et d'étudier les possibilités de rejets vers les ruisseaux existants.

Pour ce faire nous avons sollicité le concours d'un cabinet extérieur qui se chargera de faire l'étude.

Ces deux points importants soulignent la complexité et la difficulté d'élaborer un P.O.S., sans en oublier d'autres, comme, par exemple, la loi Montagne.

Quand une personne demande un certificat d'urbanisme ou un permis de construire, nous sommes confrontés aux diverses réglementations existantes.

La commune peut donner un avis favorable ou défavorable suivant les cas, mais le service de l'Equipement sera en finalité le seul juge.

Plan d'Occupation des Sols ou pas, la Commune doit se plier quand même aux obligations de l'importante panoplie des lois existantes.

## **INFORMATIONS PRATIQUES ...**

### ORDURES MENAGERES :

elles doivent être déposées dans les bacs roulants dans des sacs fermés.

Le dépôt de verre, ferraille et gazon est interdit.

Soyons conscients que plus le poids des ordures sera élevé, plus la facture sera lourde.

### RECUPERATION DU VERRE :

il existe trois conteneurs :

- un au chef-lieu
- un au village du Fion
- un à la déchetterie intercommunale de La Revenette.

### DECHETTERIE INTERCOMMUNALE :

les déchets encombrants (papiers, cartons, plastiques, matelas, mobiliers, piles, batteries, pneus, huiles usagées, ferraille, verre ...) sont à déposer à la déchetterie intercommunale de La Revenette, à VACHERESSE.

Son utilisation est gratuite mais les dépenses d'investissement et de fonctionnement sont prises en compte dans le budget des ordures ménagères, ce qui explique l'augmentation récente du coût de la redevance.

### HORAIRES D'OUVERTURE :

- Vendredi de 14 H à 17 H 30
- Samedi de 8 H à 11 H 30

### DECHARGE COMMUNALE :

récemment aménagée au lieu-dit Copy, cette décharge surveillée est destinée à recevoir les matériaux inertes : terre, gravats, démolition, déchets verts.

### DECHARGES "SAUVAGES" :

en particulier celles de La Croix et de Pombourg, sont rigoureusement interdites.

## **PROTEGER L'ENVIRONNEMENT EST L'AFFAIRE DE TOUS**



## SUR LE CANTON D'ABONDANCE DEUX SERVICES SOCIAUX A LA DISPOSITION DE LA POPULATION

**LE SERVICE SOCIAL DU CONSEIL GENERAL** qui assure deux missions :

- 1) Une Mission d'Aide Globale auprès de l'ensemble de la population (sauf ressortissants agricoles).
  - 2) Une Mission de P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile - Ordonnance de 1945).
- Pour cela, vous pouvez vous adresser auprès de :

Melle Chantal VULLIEZ - Assistante Sociale - Direction de la Solidarité - Service Social  
6, avenue St-François de Sales - 74200 THONON-les-BAINS  
Tél. 04.50.26.05.12. - Fax : 04.50.71.65.22  
Permanence tous les mardis de 9 h à 12 h à la Mairie d'Abondance - Tél. 04.50.73.08.80

Vous disposez également **D'UN SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**

Ses missions :

- Rencontre avec les mamans, écoute, conseils de puériculture.
- Information sur les modes de garde et les aides à domicile
- Recueil de signalements pour l'enfance en danger

Vous pouvez pour cela vous adresser auprès de :

Mme Solange JACQUIER - Puéricultrice - Direction de la Solidarité - Service P.M.I.  
6 avenue St-François de Sales - 74200 THONON -les-BAINS  
Tél. : 04.50.26.05.12 - Fax : 04.50.71.65.22  
Permanence 1er et 3ème jeudi du mois entre 9 h et 11 h à la Mairie d'ABONDANCE - Tél.  
04.50.73.08.80

**LE SERVICE SOCIAL DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE** qui s'adresse à deux publics :

- 1) Les ressortissants du régime agricole de tout le canton, que vous soyez salarié, exploitant, double-actif, employeur ou entrepreneur agricole.
- 2) Les personnes âgées de tout le canton quel que soit votre régime social, ou votre caisse de retraite.

Pour vos difficultés ou vos démarches, prestation spécifique dépendance, maintien à domicile ....

Pour cela, vous pouvez vous adresser auprès de :

Mme Isabelle BONNEAU - Assistante Sociale - Mutualité Sociale Agricole  
Immeuble "Le Simplon" - 7 rue des Italiens - 74200 THONON-les-BAINS  
Tél. : 04.50.81.77.41 - Fax : 04.50.81.77.47  
Permanence 1er et 3ème Jeudi du mois de 14 h à 16 h à l'adresse indiquée ci-dessus

Notre commune au Salon de l'Agriculture à PARIS  
avec le G.A.E.C. l'Ecureuil.



Sur la photo , " **Hollandaise** " digne représentante de la Race d'Abondance qui a remporté le 2ème Prix de sa section et le Prix de la meilleure mamelle, présentée par Roger DUMONT.



